

Décision financière n° 2023-11
Tarifs Utilisation Plateformes du CIME Nanotech

Vu le décret n° 2007-317 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble, modifié par le décret n° 2019-1123 du 31 octobre 2019

Conformément à la délibération du Conseil d'administration dans sa séance du 12 mars 2020, déléguant à l'Administrateur général certaines de ses attributions, notamment en matière financière

Vu l'avis du Conseil du CIME Nanotech en date du 15 décembre 2023

L'Administrateur général décide

Article 1

Les tarifs d'utilisation des plateformes du service commun CIME Nanotech, applicables du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 sont arrêtés selon les données du tableau ci-joint.

Article 2

Cette décision annule et remplace la précédente décision financière n° 2022-10 en date du 15 décembre 2023.

Article 3

Le directeur du service commun CIME Nanotech et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de la mise en œuvre de la présente décision.

A Grenoble, le 22 décembre 2023

L'administrateur général
Pierre BENECH
administrateur général
Institut polytechnique de Grenoble



TARIFS HORAIRES 2024 (en euros H.T.) par Heure et par Utilisateur

PLATEFORMES DU CIME Nanotech

Plateformes	Biotechnologie		Caractérisation électrique		Capteurs Microsystem.		Conception		HCG		Nanomods		OCAE		Salle blanche		Montage circuits hybrides		Intervention Ingénieur CIME		
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	
FORMATION INITIALE	Tarif horaire 4,9	5	4,9	5	4,9	5	1,48	1,5	4,9	5	4,9	5	4,9	5	8,9	9	4,9	5	16,5	17	
RECHERCHE	Tarif horaire 19,5	20	19,5	20	19,5	20	9,8	10	19,5	20	19,5	20	19,5	20	76	80	19,5	22	45 sauf SB 67	47 sauf SB 70	
	Forfait 7 800	8 000	7 800	8 000	7 800	8 000	97 000	98 000	7 800	8 000	7 800	8 000	7 800	8 000	38 000	40 000	7 800	8 000	NA	NA	
FORMATION CONTINUE	Tarif horaire 20	21	20	21	20	21	15,5	16	20	21	20	21	20	21	47	49	20	22	44	46	
EXTERIEURS	Tarif horaire 81	85	81	85	81	85	NA	NA	81	85	81	85	81	85	255	265	81	90	155	160	
Contrats de collaboration																				200	210

Synthèse des évolutions Tarifs 2023:

Formation initiale : entre + 1,7 et + 3 %

Recherche : entre +2 % et +5%

Formation continue : entre +2,5 % et 5 %

Extérieurs : entre 2,5% et 10%

Contrats de collaboration : + 5 % (Tarif horaire appliqué aux contrats de collaboration dans le volume > 100 heures/an)

A. BSIESY
Directeur
du CIME Nanotech